



Foire aux questions

PROCESSUS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION À L'AIINB EN TANT QUE NOUVELLE DIPLÔMÉE OU NOUVEAU DIPLÔMÉ

Quand puis-je faire une demande d'immatriculation à l'AIINB en tant que nouvelle diplômée ou nouveau diplômé?

Nous vous recommandons de faire votre demande et de payer les frais de traitement pour nouvelles diplômées (57,50 \$) au moins un mois avant la date de fin de votre programme afin de vous assurer que vous aurez suffisamment de temps pour suivre la formation en ligne sur la jurisprudence et fournir à l'AIINB tous les documents pertinents.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour passer l'examen NCLEX-RN, prévoyez suffisamment de temps pour que les formulaires nécessaires soient remplis et envoyés directement à l'AIINB par votre prestataire de soins de santé.

Comment puis-je envoyer les documents requis par l'AIINB pour ma demande?

Vos relevés de notes officiels, la vérification du casier judiciaire et la confirmation de l'achèvement du programme doivent être envoyés à l'AIINB directement par l'institution qui délivre ces documents. Ils ne peuvent donc pas être envoyés par la candidate ou le candidat.

Tous les autres documents peuvent être envoyés à l'AIINB par courriel à

aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca.

L'AIINB a-t-elle besoin de mes relevés de notes officiels après avoir reçu ma confirmation d'achèvement du programme?

Oui, l'AIINB exigera vos relevés de notes officiels confirmant que vous avez terminé avec succès votre programme formation infirmière **dès que possible**. Ces relevés doivent être envoyés à l'AIINB directement par votre école. Les copies électroniques sont préférables. Votre université peut les envoyer par courriel à aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca.

Bien que vous puissiez passer l'examen NCLEX-RN avec seulement un diplôme de fin de programme, vous devrez fournir des relevés de notes officiels à l'AIINB avant d'être admissible à l'immatriculation après avoir réussi l'examen NCLEX-RN.



L'EXAMEN NCLEX-RN

Qui gère et administre l'examen NCLEX-RN?

Le NCLEX-RN est administré par Pearson VUE, une entreprise indépendante agissant pour le compte du NCSBN. À ce titre, Pearson VUE a le mandat de gérer toutes les dates, le calendrier et la planification des examens pour les personnes souhaitant passer le NCLEX-RN.

Le rôle de l'AIINB est de déterminer votre admissibilité à l'examen et, une fois l'examen réussi, de déterminer votre admissibilité à l'immatriculation en tant qu'infirmière ou infirmier au Nouveau-Brunswick. L'AIINB n'a aucun contrôle sur les dates, les heures et les calendriers des examens.

Toutes les questions relatives à l'examen NCLEX-RN (outre les périodes d'admissibilité à l'examen et les mesures d'adaptation) doivent être adressées à Pearson VUE au 1-866-486-2539 ou par courriel à nclexquestions@pearson.com.

Qui s'occupe des frais, de la programmation et de la reprogrammation de l'examen NCLEX-RN?

L'administration de l'examen NCLEX-RN a été confiée à Pearson VUE, qui s'occupe de la programmation, des frais et de la disponibilité des places. L'AIINB n'est pas en mesure de programmer et de reprogrammer des examens ni de gérer les frais et les demandes de renseignements liés aux examens.

Si vous avez des questions concernant le NCLEX-RN, veuillez contacter Pearson VUE au 1-866-496-2539 ou à nclexquestions@pearson.com.

Quel rôle l'AIINB joue-t-elle dans le processus du NCLEX-RN?

L'AIINB doit veiller à ce que toutes les candidates et tous les candidats soient dans la limite de leur admissibilité de trois ans pour passer le NCLEX-RN. Pour ce faire, nous vous fournissons une confirmation d'admissibilité (CA) renouvelable après 90 jours. En outre, si vous avez besoin de mesures d'adaptation, l'AIINB doit d'abord autoriser votre demande et informer Pearson VUE de votre admissibilité (veuillez prévoir un délai de traitement de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'AIINB a reçu tous les documents d'adaptation pertinents).

Pearson VUE est responsable de toutes les dates d'examen, de la programmation, de l'évaluation des résultats et des frais d'examen. Toutes les questions relatives au NCLEX-RN, autres que celles liées aux périodes d'admissibilité à l'examen, doivent être adressées à Pearson VUE au 1-866-486-2539 ou à nclexquestions@pearson.com ou par l'intermédiaire de votre profil en ligne Pearson VUE.



Qu'est-ce qu'une confirmation d'admissibilité (CA)?

Une CA vous ouvre une période de 90 jours au cours de laquelle vous pouvez vous inscrire et passer le NCLEX-RN.

Vos dates d'CA sont demandées dans votre profil Pearson VUE et confirmées par l'AIINB.

Combien de temps ai-je pour passer le NCLEX-RN après avoir obtenu mon diplôme?

Les candidates et candidats ont trois ans pour réussir l'examen NCLEX à partir de la date à laquelle la registraire de l'AIINB les déclare admissibles à l'examen NCLEX-RN après avoir reçu de l'école de sciences infirmières une preuve de réussite du programme.

Si vous présentez votre demande à l'AIINB en tant que nouvelle diplômée ou nouveau diplômé après la date officielle d'obtention de votre diplôme, cette date sera utilisée pour déterminer le début de votre période d'admissibilité de trois ans.

Combien de fois puis-je me présenter à l'examen NCLEX?

Les politiques de Pearson VUE permettent de se présenter au NCLEX-RN tous les 45 jours, en fonction des dates d'examen disponibles.

Même si vous avez théoriquement la possibilité de vous présenter à l'examen NCLEX-RN tous les 45 jours, la disponibilité du NCLEX-RN dépend du calendrier d'examen établi et organisé par Pearson VUE. En conséquence, l'admissibilité à l'examen NCLEX-RN tous les 45 jours ne signifie pas nécessairement que vous serez en mesure de tenter votre chance tous les 45 jours. L'AIINB autorise les candidates et les candidats à passer le NCLEX-RN dans n'importe quel centre d'examen Pearson VUE.

Si vous avez des questions sur la programmation et les dates d'examen près de chez vous, contactez Pearson VUE au 1-866-496-2539 ou à nclexquestions@pearson.com. Vous pouvez également vous connecter à votre profil en ligne Pearson VUE pour avoir accès à toutes les dates d'examen NCLEX-RN disponibles.

Veuillez noter que vous ne pourrez pas programmer d'examen au-delà des 90 jours d'admissibilité de votre CA.

Quelle est la note de passage à l'examen NCLEX-RN?

Pour obtenir la note de passage au NCLEX-RN, il faut avoir une note supérieure dans toutes les sections.

Où puis-je trouver des informations complémentaires sur l'examen NCLEX-RN?

Vous pouvez consulter la FAQ du NCLEX-RN sur le site [Web de Pearson VUE](#) .



TRAVAILLER COMME INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE TOUT EN PRÉPARANT LE NCLEX-RN

Pendant combien de temps serai-je admissible à une immatriculation provisoire?

Les nouvelles diplômées et nouveaux diplômés peuvent demander une immatriculation provisoire pour travailler en tant qu'infirmière ou infirmier diplômé(e) pendant deux ans à compter de leur date d'admissibilité au NCLEX, après que l'AINB ait reçu de leur école une confirmation de l'achèvement du programme.